

Réf: Dossier N° 070267

## Avis de constitution

### SOCIETE SOCIETE « AGRIPLAINE »

Siège social Abidjan, Cocody, II Plateaux, 7ème Tranche, Lot  
2905, Ilot 242

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du mardi 28/12/2021 , et enregistrés au CEPICI le 07/01/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGRIPLAINE »

Objet : Valoriser les déchets agricoles et biofertilisants  
• formation et accompagnement aux bonnes pratiques agricoles

- Promotion de l'agriculture bio
- Prestations diverses.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Cinq Mille (5,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, II Plateaux, 7ème Tranche, Lot  
2905, Ilot 242

Dirigeant(s) : M TRAORE BADARA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B13-00172 du 18/01/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°01733/GTCA/RC/2022 du 18/01/2022

